



Fond de commerce droit commercial

Par **SOUSSOU 2008**, le **16/11/2008** à **16:22**

DROIT COMMERCIAL

LES CONTRACTANTS ont signé un contrat commercial type. Le propriétaire des murs a interdit au propriétaire du fond de le louer ou de prêter. APRES 20 ANS le propriétaire de fond a-t-il le droit de le louer ou pas. Cette clause reste-t-elle valable.

merci d'avance